

Commune de Cézy

Séance du 29 juin 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cézy, le vingt-neuf juin 2021 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Cyril HAGHEBAERT, Maire.

Étaient présents : M. HAGHEBAERT Cyril, Maire, Mme LEMOINE Christine, adjointe, Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, M. LONCHAMP Roland, M. PETIOT Éric, M. VERMET Bruno, Mme TEXIER Nathalie, Mme LEMETTRE Carole, Mme PERUCHA DOS SANTOS Béatrice, M. BERNIER Grégory, Mme AMICHAULT Nathalie, M. MOREAU Jean-Patrice, M. LALOYAUX Didier,
Représenté : M. SCIBOZ Claude, adjoint, (pouvoir donné à M. HAGHEBAERT Cyril)

Absent excusé : M. BICHEBOIS Rémi

Absent : Néant.

M. MOREAU Jean-Patrice a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 15 avril 2021 a été adopté par les conseillers municipaux.

1 – Transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes du Jovinien

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Jovinien en date du 4 février 2021 visée le 17 février 2021 ayant pour objet la prise de compétence mobilité,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes du Jovinien.

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que la commune conserve la régie pour son transport scolaire.

2 – Convention fixant le montant de la participation de la commune de Cézy aux achats de masques de protection contre la COVID-19

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Accepte la convention proposée par la communauté de communes du Jovinien représentée par son président qui fixe le montant de la participation de la commune de Cézy aux achats de masques de protection contre la COVID-19,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Dit que les crédits sont prévus au budget communal de l'année 2021.

3 – Convention financière avec le SDEY pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public de novembre 2020

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

Accepte la convention financière en date du 17 mai 2021 proposée par le SDEY ayant pour objet de définir les conditions de financement de la maintenance et l'entretien de l'éclairage public réalisées par le SDEY pour la commune de Cézy en novembre 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
Dit que les crédits sont prévus au budget communal de l'année 2021.

4 – Personnel communal : création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du départ à la retraite de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe le 1^{er} octobre 2020, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le bon fonctionnement dans ce service, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide

- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- que cet emploi non permanent est créé pour la période de 6 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 inclus à temps complet et à raison de 35 heures hebdomadaires
- que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de travail
- que les dépenses correspondantes seront prévues sur les crédits prévus à cet effet au budget principal communal

Adoptée

A 14 voix pour

A--- voix contre

A --- abstention

5 – Personnel communal : création de postes

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Considérant les besoins de service pour la commune,

Décide de créer les postes suivants :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2021
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 21/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2021
- Adjoint animation principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2021
- Adjoint animation principal 2^{ème} classe, 11/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2021
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Dit que les crédits seront prévus sur le budget principal de la commune à compter de l'année 2021.

Sur la demande de Mme AMICHAULT Nathalie et de Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, il est précisé que les postes d'origine restent vacants et peuvent être pourvus en cas d'embauche ou de remplacement.

M. LALOYAUX Didier précise qu'il faudrait inciter le personnel nouvellement recruté à passer des concours afin d'acquérir de l'expérience et espérer une évolution pour leur carrière professionnelle.

Le Conseil municipal acquiesce cette suggestion.

6 – Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections départementales et régionales

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Décide d'instaurer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections départementales et régionales qui ont eu lieu les 20 et 27 juin 2021 pour la secrétaire de mairie qui a le grade d'attachée territoriale.

Un arrêté sera pris par Monsieur le Maire.

Mme AMICHAULT Nathalie demande si la commune a reçu de l'Etat un remboursement des primes COVID accordées à certains agents communaux.

7 – Acquisition de deux urnes pour les élections départementales et régionales, demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Yonne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été indispensable de faire l'acquisition de deux urnes pour l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin derniers.

Le coût de ces urnes réglementaires s'est élevé à un montant HT de 613,04 € HT, soit 735,65 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Sollicite auprès de la Préfecture de l'Yonne une subvention maximale pour ces acquisitions.

8 - Vente de peupliers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu plusieurs propositions pour la vente de 424 peupliers sur les parcelles communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société SFPO TRESCARTES de Bussy en Othe pour un montant de 25 743 €.

Dit que cette recette sera portée sur le budget communal de l'année 2021.

9 – Restaurant Le Bistingo, règlement des loyers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de M. PILLAY Roméo représentant la société RJ's, concernant le bail commercial du restaurant Le Bistingo sis 2 avenue Jacques Cœur à Cézy.

L'intéressé précise qu'en raison des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire du COVID-19, l'établissement a été fermé du 30 octobre 2020 au 8 juin 2021 et qu'il n'a reçu aucune aide de l'Etat.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Décide par :

- 5 voix Pour (M. HAGHEBAERT Cyril, M. SCIBOZ Claude, adjoint, (pouvoir donné à M. HAGHEBAERT Cyril), Mme PERUCHA DOS SANTOS Béatrice, M. BERNIER Grégory et M. MOREAU Jean-Patrice),
- 7 abstentions (Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, M. PETIOT Éric, M. VERMET Bruno, Mme TEXIER Nathalie, Mme LEMETTRE Carole, Mme AMICHAULT Nathalie et M. LALOYLAUX),
- 1 voix Contre : M. LONCHAMP Roland,
- Mme LEMOINE Christine, adjointe, n'a pas pris part au vote,

De refuser le dégrèvement total des loyers pour la période suivante : du 1^{er} septembre 2020 au 8 juin 2021,

Conseille M. PILLAY Roméo, représentant la société RJ's LE BISTINGO de demander un échéancier au trésorier de Joigny pour le règlement des mois de septembre à décembre 2020 inclus dont des poursuites sont déjà engagées.

10 – Admission en non-valeur – Commune de Cezy

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

Par 13 voix Pour et une abstention (M. LONCHAMP Roland)

Accepte en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

- Année 2015 au nom de AUDIRAC Amélie pour un montant de 261,75 €
- Année 2016 au nom de L & J représenté par GARREAUD Laurent pour un montant de 3 030,83 €
- Année 2017 au nom de L & J représenté par GARREAUD Laurent pour un montant de 5 929 €
- Année 2018 au nom de L & J représenté par GARREAUD Laurent pour un montant de 1 440 €
- Année 2015 au nom de PORTEJOIE Laetitia pour un montant de 4 €
- Année 2016 au nom de PORTEJOIE Laetitia pour un montant de 19,96 €
- Année 2012 au nom de POULET Christophe pour un montant de 62,82 €

Soit un total de 10 748,36 €

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents présentés par La Trésorerie de Joigny.

Haut), Consorts BOUCHET (80 Grande rue à Thèmes), Indivision JOUSSERANDOT (3 Route de Joigny), Mme GUIGNARD CORDELIER Elisabeth (11 rue du Faubourg Saint Esprit), M et Mme PINEAU Jean (74 Grande rue à Thèmes) et Consorts THOMAS (23 rue de la Contemine).

16 – Informations de Monsieur le Maire

Sur la demande de M. LALOYAUX Didier,
Le conseil municipal, sur proposition du Maire,
Accepte que l' élu fasse partie de la commission communale voirie.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'il a contacté l'ATD 89 pour l'instruction du dossier de restructuration de l'école communale, en attente de réponse à ce jour,
- qu'il adresse ses remerciements aux élus qui ont participé à l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin dernier, et particulièrement Mme MARTINS DE LIMA Paola en tant que présidente des bureaux de vote de Thèmes, des membres du CCAS qui ont tenu les bureaux de vote et les agents communaux,
- des horaires d'été des déchèteries intercommunales,
- du désistement du SDEY pour le projet de rénovation de l'éclairage public,
- qu'il a reçu en mairie des administrés mécontents de l'installation de l'antenne ORANGE dans le quartier des Varennes,
- que l'épareuse communale est en panne,
- qu'il adresse ses remerciements aux élus qui ont assuré depuis septembre dernier l'accompagnement des enfants dans le car scolaire. Le conseil d'école a eu lieu hier, 90 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire,
- sur la demande de Monsieur le Maire, les permanences des élus le samedi matin se poursuivront comme auparavant, soit en binôme de deux élus par permanence,
- le Groupe Elite Restauration a adressé un courrier qui précise qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix du repas des enfants à la cantine scolaire à la prochaine rentrée scolaire,
- une maison d'assistante maternelle est en projet à Thèmes.

17 – Questions diverses des conseillers municipaux

M. MOREAU Jean-Patrice informe le Conseil municipal qu'il serait nécessaire qu'une balayeuse passe dans les rues de Thèmes. La question sera posée à la CCJ.

L' élu précise qu'il y a lieu de nettoyer des bouches à eau Grande rue et de débroussailler sur le site de la table d'orientation.

M. LALOYAUX Didier adresse ses remerciements pour l'intervention des agents qui ont bouché le trou dans la chaussée Impasse Naudin.

L' élu demande s'il serait possible d'avoir les documents en papier.

A l'exception de quelques conseillers municipaux qui souhaitent les documents dématérialisés, les convocations et les annexes seront adressées principalement sous forme papier aux élus.

Mme AMICHAULT Nathalie demande s'il y a eu des nouvelles concernant la participation de l'Etat pour les primes COVID qui ont été accordées à des agents communaux.

Mme AMICHAULT Nathalie souhaite informer les conseillers municipaux en tant que vice-présidente de quelques informations concernant le SACESAVI.

Mme LAFORGE Sylvie, secrétaire de mairie et du syndicat jusqu'au 30 juin dernier, est remplacée par la secrétaire de mairie de La Celle Saint Cyr pour assurer le secrétariat du SACESAVI à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'élue précise qu'un ordinateur portable a été acheté par le SACESAVI afin que la secrétaire puisse faire son travail en dehors de la mairie de Cézy, siège social du syndicat, les horaires n'étant pas compatibles entre le temps libre de l'intéressée et les horaires possibles d'accès à la mairie de Cézy.

Mme AMICHAULT Nathalie précise que sur proposition de la Présidente du SACESAVI, une délibération avait été prise pour l'instauration d'une taxe de 2 € par mois par foyer raccordé à l'assainissement sur le territoire des quatre communes membres du SACESAVI.

La Préfecture a déclaré cette délibération illégale et a demandé son retrait au comité du SACESAVI.

Mme AMICHAULT Nathalie demande s'il y a des nouvelles des assurances AXA pour la pose d'un radar pédagogique.

L'élue informe le Conseil municipal que le 18 septembre 2021 sera la journée mondiale du nettoyage. Il est proposé de mettre en place sur la commune avec mise à disposition de sacs poubelles pour les personnes qui souhaiteraient participer dans la matinée à cette opération.

Un pique-nique où chacun apporterait son repas pourrait être proposé également le midi.

Le Conseil municipal, accepte cette proposition et encourage Mme AMICHAULT Nathalie à sa réalisation.

M. BERNIER Grégory demande où en est le dossier du CITY STADE. Réponse lui est faite qu'il est en cours d'instruction.

Concernant le dossier pour l'installation éventuelle de médecins et d'une sage-femme, les intéressés n'ont pas répondu favorablement à une réunion proposée.

Mme LEMOINE Christine, adjointe, informe le Conseil municipal qu'il y aurait des personnes âgées en difficulté sur le territoire. L'élue demande à être informée compte tenu du fait que la Poste envisage de mettre en place à la rentrée de septembre un service de livraison de repas à 10 €, avec un minimum de 5 personnes.

La séance est levée à 22 H 03.